



Le Trésorier National

Monsieur Jean Michel ARNAUD

12, avenue de Provence

05130 TALLARD

Paris, le 09 Août 2013

Objet : Régularisation de votre cotisation d'élus depuis 2009

Cher Ami,

Vous le savez, en tant qu'élus de l'UMP, vous êtes un relais essentiel de notre mouvement auprès des Français, et je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre implication dans la promotion et la défense de nos idées, de nos valeurs.

Vous mettez toute votre énergie au service de notre famille politique et, en retour nous vous accordons notre confiance et notre soutien le plus total dans les actions que vous entreprenez au quotidien.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant à quel point l'année 2012 a été chargée en besoins de financements et à quel point la dotation publique pour cette législature a été réduite. Les restrictions budgétaires imposées au sein du Siège national ainsi que le renouvellement des cotisations et la collecte de dons nous permettent de faire face, en partie, aux dépenses liées à l'action de notre mouvement.

Mais, face aux nombreux impératifs financiers que nous rencontrons, et en prévision de la campagne des élections municipales de 2014, je souhaite vous dire à nouveau toute l'importance de votre implication dans le financement même du Mouvement. Je souhaite vous solliciter très directement afin que vous contribuiez personnellement à cet effort exceptionnel.

Je vous le dis sans détours, cette année, plus encore que les autres années, nous avons besoin de votre participation financière.

Votre contribution à l'effort de notre mouvement constitue une part essentielle du financement des fédérations et des actions de terrain. En effet, je vous rappelle que le montant de votre cotisation d'élus devrait représenter au minimum 5% de vos indemnités nettes cumulées dont 3% seront reversées aux relais locaux afin de permettre de financer leurs actions politiques, soit **un montant total de 7 083 €** à acquitter depuis 2009, qui se détaille ainsi :

-Montant de votre cotisation d'élus de 2013 : **2 083 € au total**

5% pour votre mandat « Conseiller Général » : 776 € / an

5% pour votre mandat « Maire de Tallard » : 1 067 € / an

5% pour votre mandat « Premier Vice-Président du Conseil Général des Hautes-Alpes » : 240 € / an

Total 2 083 €

-Montant de votre cotisation d'élus de 2009 à 2012 : **5 000 €¹ au total (1 250 € * 4)**

3% pour votre mandat « Conseiller Général » : 465 € / an

3% pour votre mandat « Maire de Tallard » : 640 € / an

3% pour votre mandat « Premier Vice-Président du Conseil Général des Hautes-Alpes » : 145 € / an

Total 1 250 €

Afin de faciliter le règlement, je vous propose de faire un chèque de 2 083 euros pour votre cotisation d'élus de 2013 à l'ordre de l'ANF-UMP et d'étaler le montant dû de votre cotisation d'élus entre 2009 et 2012 par un prélèvement mensuel de 250 euros à compter du mois d'Août sur une période de 20 mois (du 15/08/2013 au 31/03/2015). Je vous joins l'autorisation de prélèvement automatique à remplir et à nous l'envoyer à l'adresse suivante :

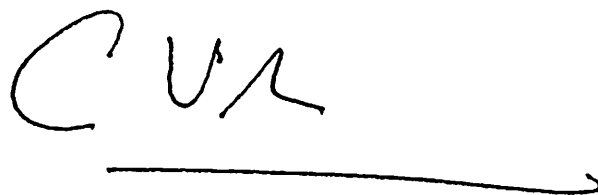
Direction des Ressources

Service Comptabilité ANF-UMP

238, rue du Vaugirard

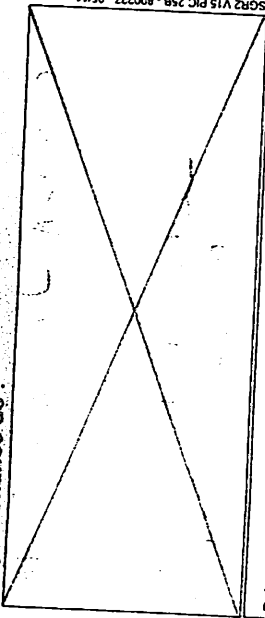
75015 Paris

Je vous prie de croire, Cher Ami, à l'assurance de ma considération la meilleure.



Catherine VAUTRIN

En provenance de :



SGR2 VIS PIC 258 - 800227 - 05/11

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou

du mandataire
(Précisez nom et prénom)

29-8-2013

**RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 056 165 80953**

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :



LA POSTE

TALLARD

29-8-2013

2013

NOTES-ALIAS

FRAB



Distributeur des Ressources

108 me du vaquard
75015 Paris